

CS/CS

## **Conseil Municipal du 20 Mars 2009 Compte-rendu**

Présents : Madame Quéniat, Messieurs Jorand, Bernable, Vrigneau, Mesdames Bernable, Collin, Lemoine, Riehl, Méanard, Messieurs Ternon, Grovel, Guélou, Mesdames Le Bras, Le Roy, Quéniat-Dahri, Derouault, Messieurs Le Meur, L'Héréec, Le Duc, Madame Segura, Messieurs Blondé, Le Dauphin, Trillet, Desclaud, Madame Buret.

Absents : Procuration de : Monsieur Guélou à Monsieur Grovel  
Madame Citeau à Monsieur Le Dauphin

Présents : 25  
Procurations : 2  
Absents : 0

Madame Le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques à propos du compte-rendu de la séance précédente : Monsieur Desclaud estime qu'il y a une distorsion entre la rédaction et la réalité des faits concernant le vote relatif à la dénomination de la Place du 19 Mars 1962. La confusion malencontreuse sur le résultat du vote n'est pas respectée dans la délibération. Il eût été préférable d'écrire que « la conclusion malencontreusement interprétée était que la majorité absolue des voix des représentés au Conseil n'était pas atteinte, mais que le résultat réel était autre : déduction faite des 12 abstentions, la décision a pu être valablement adoptée par 12 voix pour et 3 contre. », afin que les faits soient rapportés exactement. Dont acte.

Monsieur Blondé ajoute qu'il avait fait une suggestion de dénomination pour cette place, et qu'elle n'a pas été rapportée dans le compte-rendu : il avait proposé qu'elle soit dénommée « Place du Camp du Conlie ». C'est manifestement une omission. Deuxième point, Madame Citeau avait demandé la possibilité d'obtenir plus rapidement les comptes-rendus de Conseil : Madame Le Maire avait parlé d'une huitaine, mais pour le dernier compte-rendu, c'est seulement une huitaine avant la présente séance qu'il a été transmis aux conseillers. Madame le Maire en convient.

Monsieur Vrigneau signale enfin une erreur en dernière page du compte-rendu : ce n'est pas la Ville de Lannion qui a fait des économies d'eau grâce à l'étude sur les économies de flux, mais la Communauté d'Agglomération. De plus, il faut rectifier la coquille suivante : on parle de vitesse de croisière, et non volume de croisière ! Monsieur Trillet en a remarqué une autre : on a écrit FANCA au lieu de FNACA.

Madame Le Maire poursuit ensuite en remerciant Monsieur Bertheuil, Trésorier Principal Municipal, de sa présence à la séance : il va présenter les comptes de la Commune de Pleumeur-Bodou. Elle lui passe la parole.

### **1°) Comptes Administratifs 2008 – Budget Général – Budgets annexes – Conformité avec les comptes de gestion**

Monsieur Bertheuil propose de s'appuyer pour son intervention sur un diaporama Powerpoint réalisé par les services communaux : il lui semble qu'il fait très schématiquement mais assez complètement le tour des comptes et des budgets. Il va donc le commenter diapositive par diapositive.

Il rappelle que le budget de Pleumeur-Bodou c'est un budget général, qui retrace toute l'administration de la Ville, et neuf budgets annexes. Le compte administratif 2008 se clôture par un déficit assez important, lié à la fin d'une période de forts investissements. Il est envisagé des mesures drastiques, dès début 2009, pour améliorer la situation : un emprunt définitif, la fin de la Ligne de Trésorerie du Cœur de Bourg, et la limitation de certains crédits de dépenses maîtrisables.

Il commente le résultat global des différents budgets ci-dessous énumérés, précisant qu'il s'agit d'un solde global, toutes sections, dépenses et recettes confondus.

#### Résultat de clôture 2008

Budget Général	-754 439,50
CCAS	10 331,42
Eau	531 003,24
Assainissement	-234 561,92
ports	-11 580,86
Campings	283 983,28
Lotissement	Clos
ZA	33 817,20
Cœur de Bourg	-861 850,17
Collège	Clos
Pompes Funèbres	-14 342,52
CLSH Crec'h Labo	-340 926,36
<b>Solde global</b>	<b>-1 358 566,19</b>

Monsieur Bertheuil ajoute que les déficits d'investissements proviennent généralement du fait que les emprunts prévus l'année précédente pour équilibrer le budget n'ont pas été réalisés. Or un emprunt d'un million d'€ a été réalisé en Janvier 2009 pour le budget général, et le budget du Cœur de Bourg a constaté, en Janvier également, la réalisation d'une vente de terrain à la société Akerys, pour 440 000 €. Ces deux rentrées d'argent équilibrent donc le déficit global.

Les diapositives suivantes représentent les différentes masses de dépenses et de recettes et leur évolution depuis 2001. En matière de recettes, le creux des années 2003 et 2004 représente la perte de la Taxe Professionnelle et de la Taxe d'ordures ménagères, transférées à la communauté avec les compétences correspondantes. A noter au fil du temps la diminution du poids relatif des dotations, en particulier de la DSR (dans « autres dotations »).

Monsieur Bertheuil commente ensuite le diagramme des frais de personnel par activités, où les agents des services techniques représentent la plus grande part (environ 37 % y compris les agents de l'environnement et des espaces verts).

Monsieur Desclaud sollicite un conseil de Monsieur Bertheuil : au-delà de la brutalité des chiffres, qui témoignent cependant de spécificités pleumeuroises, quel est son avis de Trésorier sur les équilibres développés ? Monsieur Bertheuil estime que pour répondre, il faudrait faire des études comparatives avec les moyennes des communes de la même strate démographique, mais il n'a pas préparé un tel travail. En outre, les communes sont difficilement comparables entre elles. En conséquence, il se garde bien de répondre à Monsieur Desclaud.

Le « camembert » des investissements est éloquent : en 2008, la réalisation de la rénovation de la Mairie a représenté presque les trois quarts des investissements communaux. Il faut aussi rappeler les mouvements opérés pour rapatrier dans le budget général plusieurs des investissements assumés par le Cœur de Bourg et qui pouvaient être re-ventilés sur le budget général et ceux de l'eau et de l'assainissement.

Les résultats des budgets annexes sont analysés à gros traits dans les deux diapositives suivantes :

- Un **excédent du budget de l'eau** qui permet d'équilibrer le déficit chronique de l'assainissement, même si ces deux budgets annexes sont étanches, et qui permet de ne pas faire augmenter le prix de l'eau.

- Un **bon résultat des campings municipaux**, comme habituellement. Ce budget participe à la trésorerie globale et lui apporte des liquidités en fin de saison (Septembre et Octobre) : Monsieur Bertheuil rappelle en effet que la trésorerie communale ne se découpe pas par budgets, c'est une trésorerie globale. Les budgets bénéficiaires apportent des ressources aux budgets déficitaires.
- Un **déficit du budget des ports en diminution**, grâce à l'extinction d'emprunts imputés dans le passé sur ce budget, et qui permet de retrouver au fil du temps de petites marges de manœuvre.
- Un **déficit** cumulé important du budget du **Centre de Loisirs**, mais **qui ne s'aggrave pas cette année** (exceptionnellement cependant en raison de rattrapage de versement de recettes CAF) : le service semble avoir trouvé son rythme de croisière tant en dépenses qu'en recettes.
- Un déficit encore très important pour le Cœur de Bourg, mais atténué par des remboursements à son profit en provenance du budget Général, et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, pour certaines dépenses qui pouvaient leur être imputées (Salle Pablo Neruda, voirie et réseaux...).
- Une Zone Artisanale en voie d'achèvement, sur laquelle il ne reste plus beaucoup de disponibilités (voir les ventes proposées à la fin de la présente séance).

A propos du Centre de Loisirs, Monsieur Le Dauphin signale une subvention de 40 000 € de la Commune, qui atténue selon lui le déficit. Il lui est répondu qu'il commet une confusion avec la participation de la Commune de Trégastel (sur un compte 74). Le budget général n'est jamais venu pour le moment au secours du budget du Centre de Loisirs.

Monsieur Bertheuil commente ensuite le tableau des excédents et déficits des sections des différents budgets et cite les propositions d'affectation dans les budgets primitifs qui en sont faites.

Avant qu'on ne passe au vote, Monsieur Desclaud souhaite savoir s'il ne serait pas opportun de revoir l'équilibre entre les budgets eau et assainissement : en effet, compte tenu de la configuration de la commune, tous les usagers ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif. Rapprocher l'équilibre des deux budgets ne reflète donc pas la réalité.

Monsieur Le Dauphin souhaite déclarer qu'il n'approuve pas le compte administratif parce qu'on y constate une baisse de la capacité d'autofinancement. Elle passe de 444 300 à 379 000 €, soit une baisse de plus de 64 000 € : ce n'est pas un signe de bonne gestion. Par ailleurs, les indemnités des élus ont augmenté de 24.9 %, alors qu'il avait été indiqué début 2008 qu'elles resteraient stables. Enfin les charges financières ont augmenté aussi de 9.76 %. Cette hausse est due à une souscription d'emprunt destiné à réduire le déficit de 2007.

Monsieur Jorand souhaite répondre à propos des indemnités des élus : la hausse est due à l'augmentation du nombre d'adjoints et de conseillers délégués, mais individuellement les indemnités n'ont pas été augmentées. Monsieur Le Dauphin se rappelle pourtant qu'on avait mentionné lors du conseil d'installation un partage de l'enveloppe sans augmentation. Monsieur Desclaud rappelle les taux adoptés lors de ce conseil municipal, d'après ses souvenirs :

- Pour le Maire : Indemnité maximale possible, dans la tranche des Communes de 3500 à 9999 habitants : depuis le 6 Avril 2000 : 55% du montant du traitement correspondant à l'indice brut 1015 de la Fonction Publique (ce taux était de 43% précédemment),
- Pour les Adjoints : maximum de 40% de 43% du traitement correspondant à l'indice brut 1015 (sans changement par rapport à la règle antérieure), ou 40% du traitement du Maire.

Il avait été proposé au Conseil Municipal de conserver la règle de rémunération antérieure du Maire, soit 43% du traitement afférent à l'indice brut 1015, 40% de l'indemnité du Maire pour le 1er Adjoint (soit 17.20 % de l'indice 1015), et pour les Adjoints 16.50% de l'indice 1015. Dans ces conditions, l'enveloppe autorisée n'était pas consommée, et le solde était partagé entre les conseillers municipaux délégués.

Madame Le Maire lui confirme que l'enveloppe légale n'a pas été dépassée, elle est au contraire loin d'être consommée.

Sur questionnement de Monsieur Trillet, Monsieur Bertheuil précise l'ordre et la nature des votes devant intervenir : il y a un vote purement politique sur les comptes administratifs (sont-ils approuvés ou pas ? c'est la gestion du Maire qui est questionnée, et c'est la raison pour laquelle elle doit sortir), et un vote purement technique sur la conformité des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) avec ceux du trésorier (comptes de gestion) : deux comptabilités parallèles doivent en effet être tenues et elles doivent se ressembler le plus exactement possible. Si elles sont identiques, le vote porte donc sur la conformité technique pure et simple des deux comptabilités.

Après avoir approuvé les comptes de résultat du Receveur et pris acte de leur conformité avec ceux des comptes administratifs, le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2008.

La délibération sur chiffres est prise de façon séparée.

Monsieur Bertheuil propose à Monsieur Jorand un vote global des budgets annexes, ce qui est accepté par le Conseil.

Madame Le Maire n'y prenant pas part, et Monsieur Jorand, Premier Adjoint, faisant procéder au vote, les Comptes Administratifs 2008 du budget principal et ceux de l'ensemble des budgets annexes sont adoptés par 19 voix pour et 7 contre.

## **2°) Comptes de gestion 2008 – Budget Général – Budgets annexes - Conformité**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion de la Commune. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer. Le Compte de Gestion est bien conforme au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal doit prendre connaissance des comptes de gestion des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement et ceux des budgets annexes des Ports de plaisance, des Campings, du Centre de Loisirs, et de la Zone d'Activités, du Cœur de Bourg, du service extérieur des Pompes Funèbres. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer. Les résultats des comptes administratifs de ces différents budgets sont identiques. Les Comptes de Gestion des budgets annexes sont bien conformes aux Comptes Administratifs afférents.

Le Conseil Municipal :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la section complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Madame Le Maire n'y prenant pas part, et Monsieur Jorand, Premier Adjoint, faisant procéder au vote, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

## **3°) Budget Primitif 2009 - Budget Général – Budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2008**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats des différents budgets comme proposé dans le tableau communiqué aux membres du Conseil et vu lors du déroulement du diaporama, et qui restera annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau d'affectation des résultats en question, qui restera annexé à la délibération afférente.

#### **4°) Budget Primitif 2009 - Budget Général – Budgets annexes - Présentation - Opérations d'investissement – Vote**

Monsieur Bertheuil reprend les commentaires des budgets primitifs en s'appuyant sur la suite du diaporama : les grands principes qui ont présidé au montage des budgets sont les suivantes :

- ✓ Des enveloppes de dépenses maîtrisées
- ✓ Des recettes en hausse (DGF, fiscalité...)
- ✓ Une pause sur les investissements du budget général
- ✓ La concrétisation de la vente à Akerys sur le Cœur de Bourg
- ✓ La rénovation d'une canalisation d'eau potable à Keraliès
- ✓ Le lancement de l'étude de la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg

Budget principal : la proposition de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

3 744 352 € pour la section de Fonctionnement,

et 2 801 668 €, reports inclus, pour la section d'Investissement, qui fera l'objet d'un vote par opérations.

La prévision concernant les charges courantes de fonctionnement (chapitre 011) constate une augmentation de - 1.10 % de BP 2008 à BP 2009, et de 0.33% de réalisé 2008 à BP 2009. Au niveau de la prévision toujours, les charges de personnel croissent de 1% de BP à BP, et de 4.27 % de réalisé 2008 à BP 2009 : cette inscription est nécessaire pour tenir compte des augmentations de salaires en cours d'année, et du GVT (glissement vieillesse technicité, ou avancements liés à l'ancienneté ou aux grades et donc à la carrière des agents). Dans un souci d'anticipation, cette masse doit en outre permettre de faire face à des imprévus qui pourraient engendrer des coûts supplémentaires : maladie longue d'agents nécessitant leur remplacement et engendrant donc des doublons, par exemple. C'est la raison de l'écart entre la prévision et le réalisé de l'année 2008.

L'inscription concernant les intérêts des emprunts reste stable. Les dépenses d'amortissement –et, en regard, les recettes correspondantes à la section d'investissement– sont en légère diminution : 140 000 € contre 148 000 € l'année précédente. Ceci dénote un vieillissement des matériels communaux d'une manière générale, mais aussi l'extinction des amortissements forfaitairement décidés au début de l'instauration du mécanisme des amortissements dans le budget communal : rappelons en effet qu'elle résulte de la M14, et a été débutée en 1996.

Le virement à la section de fonctionnement prévisionnel est de 401 385 € : il est comparable à la prévision du BP 2008 (400 000 €). Le virement et les amortissements, constituant l'autofinancement brut, de 542 108 € au total, couvrent à près de 109.50 % le remboursement en capital de la dette (495 000 €, l'inscription ayant été par précaution arrondie à 500 000 €).

La prévision de budget d'Investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 801 668 €, incluant 341 308 € de reports de l'exercice 2008 pour certaines opérations en cours de réalisation, dont la plus importante est la fin de la rénovation et extension de la Mairie. La liste détaillée des opérations prévues est annexée au présent envoi.

Monsieur Le Dauphin n'est pas d'accord avec le pourcentage indiqué pour les charges de personnel : elles ne sont que de 47 % parce qu'il est calculé sur 3.753 K€, intégrant le virement à la section d'investissement. Or il ne s'agit pas d'une dépense réelle. Par rapport aux dépenses réelles, de 3 302 K€, la masse salariale est en fait de 54.2 %.

Monsieur Bertheuil reconnaît la pertinence de la remarque : il y a effectivement deux façons de mesurer les différentes masses du budget de fonctionnement, par rapport aux dépenses réelles ou par rapport aux dépenses totales. Ceci se justifie dans un budget primitif parce qu'il doit être équilibré section par section, et que les dépenses d'ordre (virements

internes) font partie de l'équilibre. Il ajoute que les virements internes finiront par représenter des dépenses réelles : avec l'amortissement des biens, on pourra payer finalement les emprunts. Mais on peut aussi calculer par rapport aux dépenses réelles exclusivement : les deux raisonnements se tiennent. Monsieur Le Dauphin souligne que c'est cette seconde façon de procéder qui est généralement utilisée. Elle lui paraît en outre plus réaliste. Monsieur Jorand lui fait remarquer qu'il faudrait aussi dans ce cas déduire de la masse salariale les remboursements de salaires, comme on le pratique habituellement.

Monsieur Bertheuil conclut sur le sujet en indiquant que l'on reviendra sur ce sujet lors de la production de son analyse, aux alentours de Mai.

Il commente ensuite les « camemberts » réalisés sur les dépenses et les recettes par grands thèmes d'activité, puis les différents graphiques réalisés pour comparer le poids relatif des dotations et de la fiscalité dans le budget : les dotations restent à peu près stables alors que la fiscalité continue d'augmenter, fort heureusement, dit-il... C'est un point de vue, rétorque Monsieur Desclaud, ce à quoi Monsieur Jorand répond que l'augmentation de la fiscalité résulte non seulement d'une augmentation des impôts individuels des familles, mais aussi d'une variation physique positive des bases d'impositions (augmentation du nombre de foyers imposés).

Sont ensuite détaillés les investissements prévus au Budget primitif, avec les recettes correspondantes. Monsieur Trillet demande ce que comporte l'opération intitulée Natura 2000 : c'est l'aménagement du front de mer à Landrellec, qui sera blanche pour la Commune car elle est tenue d'avancer le montant des dépenses, mais sera remboursée intégralement par l'Etat et des fonds européens. A noter que les dernières années permettent d'observer un décalage conséquent entre les prévisions de dépenses d'investissement et les réalisations effectives. 2008 a constitué un sommet, de ces deux points de vue.

Enfin, la dette : le pic est atteint en 2009, avec le dernier emprunt de 1 M€ réalisé en début d'année. En revanche, l'observation des annuités montre qu'elles étaient beaucoup plus importantes il y a quelques années, et notamment en 2001. A un pic de capital emprunté ne correspond donc pas forcément un pic des annuités. C'est la maîtrise de ce montant annuel qui compte le plus, et ce sont la durée des emprunts et les taux qui peuvent faire évoluer cette variable.

### **Présentation des budgets annexes :**

1°) Eau : Le budget prévoit de compléter l'équipement du service en matériels, en compteurs, l'achat d'un fourgon en commun avec l'assainissement, et une tranche de remplacement de conduite à Keraliès.

2°) Assainissement : Le budget prévoit essentiellement de compléter l'équipement du service en matériels pour les stations, l'achat d'un fourgon en commun avec l'eau, et une provision pour de petites tranches de raccordement comparables à celle réalisée Chemin de Saint-Uzec, en 2008 : ces opérations éventuelles sont en cours d'étude.

3°) Ports : Le budget prévoit un niveau d'investissements comparable à celui des années antérieures. On peut noter une résorption manifeste du déficit antérieur en 2008, signe d'un retour à l'équilibre de ce petit budget.

4°) Campings : voir aussi questions suivantes concernant les salaires et les tarifs. A noter un bon niveau de résultats de ce budget, comme traditionnellement. Il y est prévu cette année un réajustement important de la part reversée au budget général en matière de remboursement de salaires, pour tenir compte des interventions des services techniques mais aussi administratif (secrétariat, comptabilité, budgets...) au service de ce budget.

5°) Centre de Loisirs : A noter le résultat presque équilibré de ce budget au titre de l'exercice 2008 (or résultats antérieurs reportés).

6°) ZA : Les recettes correspondent à des ventes de lots, et les dépenses à quelques travaux d'équipement de la zone. A noter les questions 13 et 14 du présent ordre du jour : après ces prévisions de ventes, il ne restera que 3 lots ½ vacants dans cette zone, tous les lots en façades étant à présent vendus.

7°) Coeur de Bourg : Malgré une inscription de principe, il n'y a pas de travaux prévus en 2009, des immeubles étant en cours de construction. Les travaux de finition seront à prévoir en 2010 et 2011.

8°) Pompes Funèbres : Constructions de caveaux et, cette année, d'une nouvelle tranche de columbarium (prévue déjà en 2007 et 2008 mais qui a dû être repoussée), et ventes de concessions. Voir document joint.

Madame Le Maire demande s'il y a des observations sur la présentation faite avant de passer au vote.

Monsieur Le Dauphin revient sur les investissements : il a été dit qu'on a beaucoup investi à Pleumeur-Bodou les années passées. Or ces dépenses d'équipement sont en fait très faibles par rapport aux moyennes départementales. Par exemple, 800 000 € en 2005 représentent 203 € par habitant, alors que la moyenne des communes de la même strate est de 382 €. En 2006, 623 800 € représentent 158 € par habitant, contre 373 € pour le département. En 2007, 956 000 € : 242 € contre 452 dans le département.

Madame Le Maire ne comprend pas où il veut en venir. La politique actuelle de la municipalité est de restreindre les investissements, pour faire des économies.

Pour Monsieur L'Héréec ces données comparatives ne sont pas très fiables : il faudrait que les communes objet de ces moyennes soient configurées de façon comparable, avec les mêmes sujétions et un niveau d'équipement comparable. On peut toujours contester les ratios comptables, renchérit Monsieur Desclaud...

Ce que voulait dire Monsieur Le Dauphin c'est que la Commune de toutes façons investit très peu, par rapport aux moyennes, en raison de ses faibles capacités à investir. Le poids de son fonctionnement est trop lourd et ne lui dégage pas suffisamment de marges de manœuvre. C'est bien pour cette raison que l'enveloppe du chapitre 011 (dépenses courantes des services) a été rationnée, lui répond Madame Le Maire, et que des outils d'engagement des dépenses ont été mis en place. C'est non seulement le coût, mais la pertinence des achats qui est ainsi étudiée, renchérit Monsieur Le Meur.

Monsieur Trillet remercie le maire de la présentation synthétique ainsi faite du budget : c'est ce qu'il demandait depuis longtemps, et il est dommage que ce souhait n'ait pas été exaucé plus vite. Il sollicite la copie du diaporama, sur une clé USB ou par mail. Madame Le Maire pense que ce sera peut-être plus opportun de communiquer ces éléments plus tard, au moment de la restitution de l'analyse du trésorier, qui étudiera les chiffres communaux au regard des moyennes départementales et régionales, et de celles des communes de la même strate. Elle ne souhaite pas que cette communication de documents soit matière à prendre des coups de la part du groupe Pleumeur Alternative, comme cela a été le cas récemment. Et vous allez en prendre encore, réplique Monsieur Trillet. Madame Le Maire espère que tout le monde a bien entendu et est témoin de ce qui vient de se dire.

Monsieur Trillet tient à faire une déclaration au nom de Pleumeur Alternative pour expliciter leur position sur le vote du budget : « Les élus de Pleumeur Alternative voteront contre la proposition de budget 2009 qui vient de nous être présentée pour plusieurs raisons :

1°) l'absence d'un véritable débat d'orientation budgétaire, qui nous aurait permis d'échanger d'une manière transparente sur l'analyse d'une situation économique et démographique de la commune et de confronter démocratiquement nos perspectives de développement.

2°) l'absence de concertation dans les trois courtes réunions de commission des finances : documents remis en début de séance, pas d'ordre du jour, difficulté d'avoir les bonnes informations, pas de document de synthèse explicite.

3°) Lors de la deuxième réunion en commission, après le constat d'une situation financière dramatique, il avait été convenu d'une part d'augmenter les recettes par des recherches de subventions, d'autre part par la réduction des dépenses. Or que constatons-nous : les subventions envisagées sont réduites et non confirmées. Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 2.03 %, avec une augmentation de la masse salariale de 4.27 %, n'éteignant pas les inégalités des salaires d'après nos sources.

4°) le taux de remboursement des emprunts augmente de plus de 11 %, et l'investissement diminue de 10 %, et est effectivement le moins important depuis l'an 2000.

5°) Une absence de projet, à part un boulo-drôme très coûteux et peut-être pas indispensable.

6°) Une augmentation de 8 % est prévue pour la consommation d'énergie, au moment où tout le monde incite aux économies dans ce secteur.

7°) enfin, une prévision d'augmentation des indemnités des élus - on en a déjà parlé - de près de 37 % par rapport à l'année dernière. Elle ne sera même pas utilisée au paiement du traditionnel repas d'après budget, puisque la note sera payée sur la ligne Fêtes et Cérémonies abondée par les impôts des contribuables.

Au moment de l'accroissement de la précarité, de manifestations pour l'augmentation du pouvoir d'achat et pour l'amélioration des conditions de vie, nous jugeons ces actes inopportuns, indécents et scandaleux. La démocratie participative n'est pas une perte de pouvoir ni une démission d'un exécutif, mais une volonté nécessaire d'expliquer, de débattre, de partager, d'avancer ensemble dans l'intérêt des administrés de la Commune. »

Madame Le Maire souhaite intervenir à son tour : « la démocratie participative pour débattre, oui, pour se faire battre, non. Je présente ma synthèse :

Le désengagement de l'Etat n'épargne pas non plus Pleumeur-Bodou, malgré un accroissement de la population de 213 habitants soit 5.5 % d'augmentation. La DGF ne bénéficie pas de plus de 2 % d'augmentation, soit environ 18 000 €, alors que nous espérons au minimum 80 000 € : ce chiffre était calqué sur les évolutions de DGF de communes ayant eu un accroissement de population similaire au nôtre. Un courrier a été transmis à la Préfecture pour une demande d'explications, nous sommes en attente d'une réponse.

A ceci s'ajoute l'incertitude concernant la suppression de la taxe professionnelle, annoncée par le gouvernement en place. Dans le contexte économique et social actuel, je n'hésiterai pas à parler de double peine. Nous avons donc travaillé, et je précise bien : travaillé, le budget prévisionnel 2009 sur les axes de réflexion suivants :

- des économies de fonctionnement sur les charges courantes du chapitre 011, avec une diminution de BP 2008 à BP 2009 de 1.1 %. Des procédures de mise en concurrence systématique ont été mises en place.
- toute l'équipe a souhaité ne pas pénaliser le personnel : les charges croissent de 1 % de BP 2008 à BP 2009, permettant ainsi la poursuite des avancements de carrière des agents communaux, en gérant les avancées sociales de manière raisonnée.
- les investissements sont prévus a minima, de façon à éviter le recours à de nouveaux emprunts, et stabiliser l'investissement pendant l'année 2009.
- une gestion dynamique de la trésorerie permettra de lancer les opérations d'investissement de façon judicieuse, au regard des flux positifs de la trésorerie, de manière à éviter ainsi le recours à la ligne de trésorerie.
- un suivi régulier des investissements sera mis en place ainsi qu'une programmation pluriannuelle des opérations importante.
- pour tenir compte de nos engagements, l'augmentation des taux d'imposition proposée est de 1%, de manière à limiter la pression fiscale, sachant que l'augmentation des bases de l'Etat est de 2.5 % cette année.

J'arrêterai là, et je pense que d'autres personnes ont aussi des commentaires à faire. »

Monsieur Bernable souhaite quant à lui intervenir à propos des allées de boules, considérées par certains comme pharaoniques. Elles existaient sur ce site depuis fort longtemps, et étaient même couvertes. L'opération Cœur de Bourg prévoyait leur démolition et leur reconstruction. Le premier projet réalisé en Novembre 2005 par la cabinet Chochon était estimé à 270 000 €. Le projet actuel, revu, est estimé par un nouveau cabinet d'architectes à 158 000 € HT. Monsieur Bernable estime donc qu'il n'y a pas eu dilapidation de l'argent public en voulant construire ces allées de boules : c'est un lieu de vie convivial pour beaucoup de personnes.

Monsieur Desclaud lui demande de préciser sa pensée : un premier projet était surestimé, le deuxième est plus juste, donc on a fait des économies ? Ce n'est pas un bon argument ! Le premier budget était mauvais, c'est tout, il fallait donc le revoir.

Monsieur Bernable rappelle que ce projet ne consiste pas qu'en la réalisation d'allées de boules purement et simplement : il y a une couverture pour deux allées de boules, un accueil et des sanitaires, dont l'un pour handicapés, et deux allées extérieures. Ce n'est pas si simple. Monsieur Desclaud rétorque que ça représente une très belle maison.

Madame Le Maire déclare qu'il s'agit de réaliser un lieu de convivialité. Elle trouve grave d'associer les allées de boules aux personnes âgées. La pratique des fêtes locales en Bretagne montre bien que les boules sont toujours présentes. A une réplique de Monsieur Desclaud qui trouve son discours sectaire, elle répond que son intention n'est pas de donner des leçons. Elle en reçoit en permanence, et estime donc être en droit de s'exprimer elle-même de temps en temps.

Monsieur Vrigneau souhaite rectifier un chiffre : on parle bien de 158 000 € HT, et non 280 000 €. Mais ça fait une belle maison, 158 000 €, s'exclame Monsieur Desclaud ! C'est plus qu'une allée de boules !

Madame Le Maire ajoute qu'elle a entendu dire que ce serait « allées de boules ou église » c'est faux, c'est allées de boules et église. En effet, quand il faut programmer de telles opérations, il faut le faire dans leur totalité, les inscriptions budgétaires devant être décidées au moment du dépôt des demandes de subventions. Concernant ces deux opérations, ce sont des dossiers de DGE (dotation globale d'équipement, de l'Etat) d'une part, et auprès du Conseil Général et de la Région d'autre part, qui ont été déposés. Il est donc indispensable que les dépenses correspondantes apparaissent dans le budget 2009. En revanche les dépenses ne seront pas en totalité imputées en 2009.

Madame Le Maire reproche à Monsieur Trillet et à Monsieur Desclaud de parler de démocratie participative alors qu'ils sont capables aussi de dire « vous allez encore recevoir des coups », ce que tous ont pu entendre. C'est grave, et elle leur reproche leur attitude méprisante. Monsieur Trillet lui demande de rester sur le débat politique, portant sur le budget, le projet de budget, avec des orientations. Le discours sur la démocratie participative porte en fait sur l'absence de concertation, qu'il a déjà dénoncée précédemment, du fait d'absence de documents.

Monsieur Vrigneau fait remarquer à Monsieur Trillet que la démocratie participative n'existe pas dans les textes. C'est lui qui souhaite l'imposer, mais les textes ne parlent que de démocratie représentative. « C'est bien, c'est très très bien », s'exclame Monsieur Trillet ! Mais elle était dans les tracts de campagne, ajoute-t-il. Dans les votes surtout, rétorque Monsieur Trillet.

Madame Le Maire recadre le sujet : le débat de ce soir porte sur le budget. Elle passe la parole à Monsieur Le Dauphin, qui souhaite intervenir.

Celui-ci déclare en préalable qu'il n'est pas pour lui question de politique : il s'agit de gérer la commune, il souhaite poser des questions sur la gestion seulement. Les problèmes politiques ne devraient pas intervenir dans de tels débats.

Il n'est pas d'accord avec la proposition de budget primitif, du fait de la hausse importante des crédits de dépenses de fonctionnement : elle est de 4.40 %, c'est trop selon lui pour une période de crise. Des économies sont possibles et auraient du être recherchées. Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'un budget primitif, on peut encore rechercher d'autres économies. D'autre part, il constate que l'on remarque, d'année en année, une augmentation des dépenses de fonctionnement de la commune plus rapide que celle des autres communes de la même strate du département. C'est une constante que Monsieur Bertheuil signale tous les ans. Sans parler des indemnités des élus, qui augmentent de 10 % Ce n'est pas le bon moment pour accroître les charges de la commune, qui est très endettée. Il faut au contraire augmenter ses marges de manœuvre au bénéfice de l'investissement. On aurait pu éviter dans ce contexte ce type de hausse.

Madame Le Maire réfute l'analyse de monsieur Le Dauphin : de BP à BP, les charges de fonctionnement sont en baisse, de 1.10 %, pour le chapitre 011 (dépenses courantes). De surcroît, la prévision est forcément supérieure à la réalisation. Monsieur Le Dauphin, lui, a comparé le CA 2008 avec le BP 2009. Mais il convient que le CA 2009 sera peut-être différent.

Monsieur Jorand renchérit sur l'augmentation du Budget : elle n'est selon lui que de 2.2 % globalement, et non de 4.40 %. C'est de BP à BP qu'il faut comparer.

Monsieur L'Héréec s'étonne que Pleumeur Alternative, autre liste de gauche, ne fasse pas état du désengagement de l'Etat. Monsieur Desclaud lui répond qu'il est connu, il est de droite : qu'en dire de plus ? Monsieur Trillet renchérit et déclare qu'on ne rajoute rien pour la commune en disant que la taxe professionnelle a été annoncée comme supprimée : elle ne la perçoit pas puisque c'est LTA qui le fait. Mais elle influe néanmoins sur les compensations reversées à la commune, se récrient Monsieur L'Héréec et Madame Le Maire, cela paraissait être une évidence pour tout le monde.

Par ailleurs, Monsieur Jorand conteste le fait que les documents n'aient été produits qu'en séance de commission des finances : c'est faux, ils avaient été envoyés plusieurs jours avant. Monsieur Trillet persiste à déclarer que les documents lui ont été transmis le jour de la réunion. Avant, il ne s'agissait que de brouillons, d'étapes. Mr Jorand dément, ces documents étaient bien ceux préparatoires au budget primitif 2009.

Monsieur Vrigneau souhaite témoigner d'un fait qu'il a constaté : il a déjeuné avec Messieurs Trillet et Desclaud sur le compte et aux frais de la Communauté d'Agglomération, à deux reprises. Ils acceptent donc de manger aux frais de la princesse. Monsieur Desclaud affirme qu'il s'agissait pour lui de la première et la dernière fois.

Madame Le Maire propose en conclusion de passer au vote.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des budgets primitifs 2009 du budget général et des budgets annexes par 20 voix pour et 7 contre : Pleumeur Alternative : 3 voix contre.  
Pleumeur Avenir : 4 voix contre.

## **5°) Fixation des taux des taxes 2009**

Madame Le Maire rappelle que le budget primitif 2009 a été adopté avec un produit de fiscalité directe de 1 599 072 €. Ce produit correspond à une augmentation des taux de 1 % sur les bases notifiées par l'Etat. Madame Le Maire propose donc de revaloriser les taux de 1%.

Les taux des taxes directes communales passeront donc pour 2009 de :

- 19.62 % à 19.82 % pour la taxe d'habitation,
- 21.15 % à 21.36 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 84.63 % à 85.48 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur Le Dauphin estime que le montant de la recette des trois taxes est sous-estimée par rapport à la réalité : en effet, il y avait 3 % d'augmentation sur le réalisé 2008 par rapport à la prévision du BP. On aurait pu inscrire une recette supérieure de 4 % au résultat 2008, selon lui. Monsieur Jorand lui explique que le calcul du BP est strictement évalué par rapport aux bases notifiées par l'Etat, ajustées d'une hausse de taux proposée, comme Madame Le Maire le disait ci-dessus, de 1 %.

Madame Le Maire ajoute que les services fiscaux ont été interrogés sur la faible hausse des bases de foncier bâti, et la forte baisse des bases de foncier non bâti : des bases semblent avoir disparu, on est en attente d'une explication. Madame Segura pense qu'il peut y avoir une erreur, il n'est pas normal que des bases disparaissent. Peut-il s'agir d'impayés ?

Monsieur Le Dauphin revient sur ses calculs : au BP 2008, il y a eu une augmentation, entre bases et taux, de 2.66 %. Ceci s'entendait donc sans constructions nouvelles. Le réalisé, par rapport au BP, était en fait de + 5.66 %, donc 3 % liés à des logements supplémentaires. En 2009, on ne constate qu'une augmentation de 3.3 % entre le réalisé 2008 et le BP 2009 : c'est peu. Monsieur Jorand lui répond qu'on ne peut anticiper sur les résultats de fin d'exercice : le BP ne peut être évalué, en termes de recettes fiscales, que sur la donnée des bases notifiées par l'Etat. Certes, on peut constater en fin d'année une amélioration de ces bases, ou des rôles complémentaires, mais on ne peut en tenir compte en BP.

Madame Segura revient sur les diminutions ou faibles revalorisations de bases de taxes foncières : s'il s'agit de données erronées, peut-être peut-on différer le vote des taux ? Non, les taux des taxes se votent en Budget Primitif, explique Monsieur Jorand : la fiscalité sert à équilibrer le budget et résulte d'un calcul mathématique entre les bases notifiées et le taux nécessaire pour obtenir le produit dont on a besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur la fixation des taux des trois taxes revalorisés par 20 voix pour, 3 abstentions et 4 contre. Il décide donc que les taux 2009 seront de :

- 19.82 % pour la taxe d'habitation,
- 21.36 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 85.48 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

## **6°) Budget Général – Subventions aux associations**

Madame Le Maire passe la parole à Madame Riehl pour ce sujet.

Elle explique comment les élus ont travaillé : la liste des propositions faites aujourd'hui est le résultat d'une réflexion menée par les élus, et en particulier aussi d'une démarche conduite au sein de l'OMS, qui a fait un travail en 2008 sur l'élaboration de critères.

Ce travail a débouché sur un nouveau dossier de demande de subvention, plus élaboré, pour 2009. Un courrier a été adressé aux associations pour les inviter à rencontrer les élus. Dans ce courrier, il était indiqué : « Si nous reconnaissons la chance d'avoir un tissu associatif dense, nous sommes conscients de notre devoir d'entretenir cette dynamique, en accompagnant bien sûr les associations, mais aussi en favorisant les initiatives, en encourageant la coopération et les manifestations sur la commune. Nous avons fixé certaines priorités :

1°) agir pour l'épanouissement de tous en favorisant l'accès le plus large à toutes les pratiques culturelles et sportives,

2°) favoriser la rencontre de tous les pleumeurois,

3°) le partenariat : enrichir une dynamique de partenariat entre toutes les structures volontaires, les trois offices municipaux, les services municipaux, périscolaires, jeunesse, le centre de loisirs, les écoles, le collège, les communes voisines, la communauté d'agglomération. »

Pour cette année 2009, continue Madame Riehl, nous avons choisi de reconduire le soutien de la commune, bien sûr, au niveau financier, et nous avons alors fixé une enveloppe de 125 000 € qui correspondait à celle de l'année passée. En 2008 en revanche, cette enveloppe avait énormément augmenté par rapport à 2007. Mais en 2009, une fois la répartition faite, l'enveloppe ne va augmenter que de 2.34 %, pour respecter les contraintes budgétaires. Toujours dans les constantes : le soutien et la pérennisation des emplois associatifs, c'est un choix fait par la commune, qui a l'avantage de permettre la vie de plusieurs emplois au sein de plusieurs associations. Le Conseil Général contribue aussi au financement de ces emplois, mais ils représentent néanmoins un poids non négligeable dans le budget.

Au niveau des autres aides apportées : les prestations des services techniques, et Madame Riehl pense que toutes les associations sont prêtes à reconnaître leur réactivité et leur présence. Et enfin, la mise à disposition gratuite de locaux.

Dans les critères annoncés aussi aux associations figurait celui de soutenir la fréquentation des jeunes pleumeurois, et celui de l'autofinancement des activités proposées aux adultes (plus de 20 ans), soutenir les initiatives et actions culturelles, les actions d'animation et de solidarité, et l'organisation de compétitions sportives qui demandent souvent des budgets conséquents.

Les associations locales ont ensuite été rencontrées, lors de deux rendez-vous fixés. Il en résulte le tableau suivant :

L'enveloppe prévue au Budget Primitif 2009 est inchangée par rapport à celle de 2008 (135 000 €). Les propositions d'attribution pour 2009 sont les suivantes :

<b>Subventions aux associations 2009</b>			
<b>Rubrique</b>	<b>Association</b>	<b>2009</b>	<b>OBS</b>
<b>Corpo</b>	Amicale des Employés Communaux	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Anciens combattants</b>		<b>Total Anciens combattants</b>	<b>750,00 €</b>
Anciens combattants	Amicale des Anciens Cols Bleus FAMMAC	<b>150,00</b>	
Anciens combattants	ANAI	<b>150,00</b>	
Anciens combattants	FNACA	<b>150,00</b>	
Anciens combattants	UFAC	<b>150,00</b>	
Anciens combattants	ANACR	<b>150,00</b>	
<b>SOLIDARITE</b>		<b>TOTAL SOLIDARITE :</b>	<b>1200 €</b>
SOLIDARITE	Secours Populaire	<b>0</b>	
SOLIDARITE	Un enfant une famille bretonne	<b>300,00</b>	
SOLIDARITE	section VTT pour asso Lou Anne	<b>900,00</b>	
<b>ANIMATION/ QUARTIERS</b>		<b>TOTAL ANIMATION :</b>	<b>1 320,00 €</b>
ANIMATION	Comité des fêtes	<b>0,00</b>	
ANIMATION	Amicale Laïque IG Pour Carnaval		
ANIMATION/ QUARTIERS	Association de quartier du Cœur de Bourg	<b>0,00</b>	
ANIMATION/ QUARTIERS	Phubus	<b>200,00</b>	
ANIMATION	Country	<b>500,00</b>	
ANIMATION	20 km Côte de Granit Rose	<b>620,00</b>	
CULTURE Patrimoine Environnement		TOTAL CULTURE PATRIMOINE ENVIRONNEMENT:	10 250 €
Culture / Patrimoine	Fanfare de Pleumeur- Bodou	<b>1 500,00</b>	
Culture / Patrimoine	Radomisol	<b>4 950,00</b>	
Culture / Patrimoine	OMCL	<b>2 150,00</b>	
Culture / Patrimoine	La Croisée des Arts	<b>150,00</b>	
Culture / Patrimoine	Lann ar Mor	<b>0,00</b>	
Environnement	LPO	<b>1 500,00</b>	
Loisirs	Amicale Laïque Bourg Pour peinture sur soie	<b>0,00</b>	
Loisirs	Fonds photographique (Yann Paranthoën)	<b>0,00</b>	
<b>Sports</b>		<b>TOTAL SPORTS :</b>	<b>72 080,65</b>
Sports	OMS	<b>15 500,00</b>	
<b>Sports Aides aux emplois</b>	OMS		

<b>Sports Aides aux emplois</b>	Cosmogym	<b>8 032,00</b>	
<b>Sports</b>	Cosmogym	<b>3 000,00</b>	
Sports	Amicale Laïque Section Judo	<b>0,00</b>	
<b>Sports Aides aux emplois</b>	ASPTT pour Judo	<b>3 192,00</b>	
Sports	ex- AS Pleumeur-Bodou Football <b>FCTPB</b>	<b>4 500,00</b>	
<b>Sports Aides aux emplois</b>	<b>FCTPB</b>	<b>2 667,00</b>	
Sports	Hand-Ball	<b>4 000,00</b>	
<b>Sports Aides aux emplois</b>	Sports Trégor 22	<b>1 334,40</b>	
Sports	Association de tennis pleumeurois	<b>1 200,00</b>	
Sports	BASE NAUTIQUE	<b>6 000,00</b>	
Sports	BASE NAUTIQUE classes de mer	<b>7 000,00</b>	
Sports Aides aux emplois	BASE NAUTIQUE	<b>11 895,00</b>	
Sports	Cyclos Pleumeurois	<b>400,00</b>	
Sports	Tennis de table	<b>1 700,00</b>	
Sports	Tennis de table emploi	<b>1 210,25</b>	
Sports	Nicolas Le Gal	<b>0,00</b>	
Sports	AS Collège Paul Le Flem	<b>450,00</b>	
Tourisme		<b>Total Tourisme :</b>	<b>40 300,00</b>
Tourisme	Office de Tourisme	<b>40 300,00</b>	
Emploi Tourisme	Office de Tourisme		
Collège	Foyer CES	<b>0,00</b>	
Anciens combattants	Officiers marins de Pleumeur-Bodou	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>126 900,65</b>

### ADHESIONS et Participations diverses

#### ADHESIONS et Abonnements...

Association	2009	OBS
Prévention routière	<b>32</b>	<b>Pas de montant particulièrement sollicité</b>
AFCCRE	<b>386,70</b>	Forfait de 233 € + 0,037 par habt
Fonds local d'aide aux Jeunes	<b>1246,2</b>	
FSL (fonds de solidarité logement) - Conseil Général		CCAS

CLCV	<b>382,5</b>	
ADIL	<b>110</b>	Pas de montant particulièrement sollicité
Rivages de France	<b>175</b>	Forfait communes 2000 à 10 000
AMF	<b>1109</b>	0,2672 par hab + cotisation exceptionnelle pour le schéma dptal de services de proxi
APVF	<b>338,15</b>	0,08 par hab + abonnement
CAUE 22	<b>332,32</b>	0,08 € par hab
<b>CIDF (centre d'information sur les droits des femmes)</b>	<b>415,4</b>	<b>demande 0,10 par hab</b>
<b>Al Levrig</b>	<b>150</b>	
<b>Communes et associations</b>	<b>224</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>4 901,27</b>	

#### Associations non Pleumeuroises d'intérêt général

Association	2009	OBS
SNSM	<b>500</b>	
Comice Agricole	<b>610</b>	Pas de montant particulièrement sollicité
RASED	<b>190</b>	<b>304 élèves concernés</b>
<b>PEP</b>	<b>200</b>	Pas de montant particulièrement sollicité
Groupement de défense sanitaire	<b>200</b>	Pas de montant particulièrement sollicité
	<b>1 700,00</b>	

#### Autres Participations obligatoires (pour mémoire)

Association	2009	OBS
Association Foncière		<b>en cours de dissolution</b>

Relais assistantes maternelles (SIVU PE)	<b>5500</b>	
SIVU Enfance Jeunesse	<b>15 500,00</b>	
Ecole privée	<b>33 572</b>	<b>acompte déjà versé</b>
Syndicat mixte de protection du littoral	<b>602</b>	

Madame Riehl conclut en déclarant que l'enveloppe fixée initialement pour les associations est légèrement dépassée, mais on a diminué le montant des adhésions et participations, ce qui rétablit l'équilibre et permet de maintenir l'enveloppe globale. D'autre part, quelques subventions bien spécifiques (comme le Fonds de solidarité Logement (FSL)) ont été affectées au CCAS. Quant aux financements auparavant affectés aux établissements d'apprentissage pour les apprentis pleumeurois, il a été décidé que les familles ayant besoin d'aide pourraient plutôt se rapprocher du CCAS où leur cas serait étudié sous conditions de ressources.

Monsieur Le Dauphin demande si la rubrique abonnements et redevances comprend les abonnements obligatoires. Non, ce sont des adhésions à des organismes d'intérêt général librement choisis. Les participations obligatoires sont celles des syndicats intercommunaux dont la commune est membre et qui sollicitent une participation financière, et l'école privée.

Monsieur Blondé demande pourquoi Diwan apparaît alors qu'il ne lui a été attribué aucun montant. Madame Riehl explique que c'est parce qu'ils ont formulé une demande, du fait d'enfants pleumeurois inscrits dans cette école, mais qu'il a été choisi de ne rien leur donner. Madame Le Maire rappelle en effet que le breton est enseigné à l'école publique, à Lannion et à Trégastel.

Monsieur Le Dauphin demande si le vote portera également sur les participations obligatoires : oui, il pourrait être effectué ainsi, mais on peut envisager de séparer les choses. Monsieur Le Dauphin profite de l'occurrence pour faire part d'une remarque sur le niveau de la subvention allouée à l'école privée Saint-Joseph. En maintenant la participation de 40 176 € de l'année dernière, on aurait atteint le montant de 522 € par enfant, pour 77 enfants pleumeurois, ce qui correspond au coût d'un élève de l'école publique. Comment a été calculé la participation à l'école privée pour 2009 ?

Madame Le Maire s'étonne que Monsieur Le Dauphin connaisse le coût d'un enfant de l'école publique. Monsieur Le Dauphin lui répond qu'il suffit de téléphoner aux communes des environs. Madame Le Maire indique que le coût réclamé par Lannion pour les enfants scolarisés dans cette commune est de 396 €. Monsieur Le Dauphin rappelle que la prévision de subvention était prévue de 500 € par enfant auparavant, ce que dénie Madame le Maire : elle faisait partie de la dernière mandature, et a toujours connu le mode de calcul de la subvention de l'école privée en fonction du nombre d'élèves pleumeurois. L'an dernier, cette participation était de 423 € par enfant, cette année, on l'a fait évoluer de 3 %, soit 436 €. Pour 77 élèves, cela fait donc 33 572 €.

D'après les renseignements obtenus par Monsieur Le Dauphin, et qui sont relativement faciles à obtenir, sur les coûts des élèves de l'école publique, les autres communes sont proches de 500 €. Monsieur Le Dauphin a interrogé Trébeurden, Trégastel, et Perros-Guirec, pour avoir des références.

Pour Madame Le Maire, qui a obtenu des renseignements de Lannion, les coûts sont inférieurs à 400 € dans cette commune. Elle est donc dubitative quant au prix annoncé par Monsieur Le Dauphin, et aimerait savoir quelles communes ont un coût à l'élève aussi élevé. Ceci signifierait qu'on spolie l'école privée depuis plus de 15 ans, parce qu'on a toujours fait évoluer le montant à l'élève de façon relativement linéaire. Le coût estimé à Lannion et à Pleumeur-Bodou est moindre.

Madame Segura estime que les coûts à l'élève dépendent aussi de l'infrastructure, des frais de chauffage, de maintenance... Qu'on ait 3 ou 5 classes, les frais de chauffage sont à peu près les mêmes, et c'est valable pour toutes les écoles. Une école comme Saint-Joseph ne peut pas être comparée avec le lycée de Lannion. Les coûts fixes doivent évoluer par tranches d'élèves, plutôt que par élève.

Madame Le Maire en convient, mais resitue le débat dans le contexte de la politique budgétaire adoptée en 2009 : on a choisi d'opérer des restrictions budgétaires, et en augmentant de 3 % le montant par enfant on respecte la règle adoptée depuis des années, et on ne peut pas dire que l'école privée soit spoliée. Elle confirme à Madame Segura que c'est bien, en effet, un montant par enfant qui a toujours été pratiqué jusqu'à présent. Madame Segura ne nie pas que le nombre d'élèves ait baissé, mais indique que, du fait de la réduction globale de la somme, l'école va être dans l'impossibilité de faire face à l'ensemble de ses charges, et qu'un emploi devra être supprimé, par licenciement. C'est un pleumeurois qui se retrouvera sans emploi.

Madame Méanard signale que l'école de Kerenoc va aussi subir la fermeture d'une classe. C'est effectivement aussi un problème, reconnaît Madame Segura.

Madame Le Maire ajoute enfin que maintenir le même montant global de subvention qu'en 2008 pour l'école privée aurait consisté à revaloriser le montant par élève de 26.6 %.

Monsieur Trillet rappelle que le Conseil Municipal a eu en début de séance une présentation analytique du budget, avec une répartition par fonctions : peut-être est-il possible dans ces conditions d'avoir une analyse également du coût par enfant pour les écoles ? Madame Quéniat pense que c'est difficile, parce que la donne va changer pour les écoles publiques aussi : des ATSEM vont partir en retraite, et ne seront vraisemblablement pas remplacées du fait de la baisse des effectifs scolaires. Or les charges de personnel rentrent dans le calcul du coût par enfant. Faire une étude à l'instant T n'est donc pas très réaliste, les coûts actuels pourraient par la suite considérablement évoluer.

Monsieur Trillet pense qu'on peut faire cette étude à l'instant T, et aussi à l'année N - 1, et aussi à l'année N + 1, pour connaître l'évolution. Ceci paraît difficile à Madame Quéniat, qui évoque à cet égard la charge de travail du personnel communal, qui a ses limites. Monsieur Trillet lui répond que c'est un autre problème.

Monsieur Le Dauphin rappelle ce que demande l'école privée : le maintien de la somme de l'année 2008. A la réponse de Madame Le Maire qui répète que ceci représente une augmentation de 26.6 % par enfant, Monsieur Le Dauphin réplique que ça ne représente aussi que 6 000 € en masse, et que le même nombre de classe reste ouvert à l'école privée. Il rappelle que c'est une école sous contrat d'association, et que les élèves et les écoles doivent être traités également dans le public et dans le privé. L'enseignement privé est aussi un service public, ajoute Monsieur Blondé. Madame Bernable s'inscrit en faux.

Madame Segura sollicite une position médiane : pourrait-on transiger entre la demande de l'école et la proposition communale ?

Madame Bernable ne voit pas pourquoi on devrait augmenter la participation à l'école privée, alors qu'on veut faire des économies à l'école publique.

Monsieur Le Dauphin pense que l'école privée fait des économies aussi, elle ne gaspille pas, mais va sans doute devoir licencier une personne. D'autre part, les enfants seront beaucoup moins bien traités qu'ils ne le sont actuellement. Les parents ne comprennent pas cette diminution. Il faut leur expliquer que c'est en fait une augmentation de 3 %, rétorque Madame le Maire.

Madame Derouault ajoute que dans le public aussi des agents n'ont que de tous petits salaires (700 €), et qu'on ne peut pas les augmenter ni leur faire bénéficier d'un salaire décent, parce qu'on ne peut augmenter leurs heures. La différence, c'est que la Commune ne peut pas aller chercher de recettes ailleurs.

Il est demandé par plusieurs conseillers municipaux un vote séparé pour la participation à l'Ecole Privée Saint-Joseph.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur l'ensemble des subventions aux associations, participations et adhésions ci-dessus énumérées, à l'exception de la subvention à l'Ecole Saint-Joseph qui fait l'objet d'un vote séparé.

Le Conseil Municipal donne son accord par 20 voix pour, 4 voix contre (Pleumeur Avenir) et trois abstentions (Pleumeur Alternative), au montant 2009 de la subvention à l'Ecole Saint-Joseph.

### **7°) Budget annexe des campings – Salaires 2009**

Madame Méanard demande au Conseil Municipal de donner son accord sur le montant de la rémunération des gestionnaires et autres personnels des campings municipaux au titre de la saison 2009 :

#### **PROPOSITION 2009**

2009 = 2008 + 2 %				
<b>GESTIONNAIRES</b>		Nombre d'agents	Nombre de mois	Total
Rémunération de base brute IG	<b>1 914</b>	1	5	9570
Rémunération de base brute Landrellec	<b>1 914</b>	1	4	7656
Congés payés 10%	<b>192</b>	1	9	1728
Surveillance de nuit	<b>537</b>	2	2	2 146
			<b>TOTAL</b>	<b>21 100</b>

#### **Assistant-gestionnaire CDD 5 Mois**

**2009 = 2008\*1,02 = 1 416 brut**  
**+ 10 % de congés payés en fin de contrat**

#### **Autres salariés, Aides gestionnaires CDD 1 ou 2 Mois, Agents d'entretien**

Paiement sur la base du **SMIC horaire** en fonction du nombre d'heures réellement effectuées plafonnées à un Tps Complet (151,67 h /

mois)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les propositions de revalorisations salariales ci-dessus pour les gestionnaires et personnels des campings pour la saison 2009.

### 8°) Budget annexe des campings – Tarifs 2009

Madame Méanard propose au Conseil Municipal l'adoption des tarifs suivants, signalant au passage qu'il faut arrondir le tarif indiqué dans la note de synthèse pour les enfants : il est préférable de l'établir à 1 € plutôt qu'à 0,98 €, pour des questions de facilités de comptes et de caisse. C'est une augmentation de 3 % environ, avec des arrondis en plus ou en moins, qui est ainsi proposée :

### Campings - Tarifs 2009

	2006 et 2007	2008	2009	
	Tarif	Tarif	Tarif	
<b>par campeur</b>	1,65 €	<b>1,70 €</b>	<b>1,75 €</b>	
<b>par enfant de moins de 7 ans</b>	0,90 €	<b>0,95 €</b>	<b>1,00 €</b>	
<b>par emplacement</b>	2,85 €	<b>2,95 €</b>	<b>3,05 €</b>	
<b>par véhicule</b>	1,90 €	<b>1,95 €</b>	<b>2,00 €</b>	
<b>par camping car</b>	4,90 €	<b>5,05 €</b>	<b>5,20 €</b>	
<b>par branchement électrique 6 A</b>	2,20 €	<b>2,25 €</b>	<b>2,30 €</b>	
<b>Caution pour prêt d'adaptateur électrique</b>	20,00 €	<b>20,50 €</b>	<b>21,10 €</b>	
<b>par garage mort :</b>				
<b>* en Juillet et Août</b>	8,20 €	<b>8,40 €</b>	<b>8,65 €</b>	
<b>* hors saison</b>	1,90 €	<b>1,95 €</b>	<b>2,00 €</b>	
<b>par chien</b>	0,50 €	<b>0,55 €</b>	<b>0,60 €</b>	
<b>par grande caravane (double essieu)</b>	5,00 €	<b>5,15 €</b>	<b>5,30 €</b>	
<b>glace</b>	0,50 €	<b>0,50 €</b>	<b>0,50 €</b>	Tarifs invariants depuis très longtemps
<b>Taxe de séjour</b>	0,20 €	<b>0,20 €</b>	<b>0,20 €</b>	
<b>Carte Postale</b>	0,30 €	<b>0,30 €</b>	<b>0,30 €</b>	
<b>Lave-linge</b>	4,00 €	<b>4,00 €</b>	<b>4,00 €</b>	Tarifs du concessionnaire
<b>sèche-linge</b>	2,50 €	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>	
<b>douche pour les visiteurs extérieurs</b>	1,00 €	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	Tarifs invariants depuis très longtemps
<b>visiteurs extérieurs</b>	1,00 €	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la grille des tarifs des campings municipaux pour la saison 2009, telle que détaillée ci-dessus.

## 9°) Budget Général – Ligne de Trésorerie – Renouvellement

Les propositions des établissements de crédit ont été examinées en séance : en effet, compte tenu de la conjoncture très fluctuante, il a été possible de négocier avec les banques candidates à la conclusion d'un tel contrat jusqu'au matin même de la présente séance.

La demande de la Commune de Pleumeur-Bodou portait sur une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €, pour remplacer un contrat arrivant à échéance le 27 Avril 2009.

Trois établissements se sont portés candidats : Le Crédit Agricole, DEXIA et la BCME. La Caisse d'Épargne, consultée, n'a pas jugé que son offre pouvait être compétitive cette année.

### Ligne de Trésorerie 500 000 € : propositions reçues.

	Taux fixe	Marge	frais de mise en place	n° d'ordre	OBS
Caisse d'Épargne		Néant	Néant	Néant	Néant
BCME Variable	1ère proposition	Euribor + 0,60%	0,10 % du montant = 500 €		
	2ème proposition	Euribor + 0,60%	0,05 % du montant = 250 €	2	
BCME fixe	1ère proposition	2,56%	0,10 % du montant = 500 €		
	2ème proposition	2,52%	0,05 % du montant = 250 €	1	Proposition RETENUE
CLF		EONIA + 2%	1000 €	4	
Crédit Agricole	1ère proposition	Euribor + 0,90%	0,10 % du montant = 500 €		
	2ème proposition	Euribor + 0,70%	0,08 % du montant = 400 €	3	

Madame Le Maire propose de retenir la proposition du CMB à taux fixe. Monsieur Le Dauphin souligne le caractère très intéressant du taux proposé. Pourquoi ne pas souscrire pour 1 M€ ? Madame le Maire pense qu'on n'aura pas besoin d'1 M€ cette année. Compte tenu des taux très

bas actuellement, et de la marge sur les taux variables, il est préférable de souscrire ce contrat à taux fixe.

Il n'est pas possible d'attendre de nouvelles propositions, le Conseil devant statuer ce soir.

Le Conseil Municipal décide de retenir la seconde proposition de BCME, la plus intéressante en termes de taux et de frais de souscription, et de conclure un contrat de ligne de Trésorerie avec cet établissement, aux conditions suivantes :

- Etablissement Prêteur : BCME (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise
- Dates et durée : du 1<sup>er</sup> Mai 2009 au 30 Avril 2010 – 1 an
- Montant : 500 000 €
- Taux : fixe, 2.52 %
- Commission d'engagement : 0.05 % du montant maximum du tirage à la souscription du contrat, soit 250 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la proposition de BCME ci-dessus détaillée.

### **10°) Budget Général – Quartier Cœur de Bourg – Boulodrome et espace Jeux – Demande de subvention DGE – Accord du Conseil Municipal sur le Plan de financement et la demande de subvention**

Monsieur Bernable explique qu'un dossier de demande de subvention peut être transmis à la Préfecture, dans le cadre de la DGE 2009, pour le projet des aménagements extérieurs du nouveau quartier du Cœur de Bourg à Pleumeur-Bodou.

Ces installations consistent en la couverture en dur et l'aménagement intérieur d'un bâtiment d'allées de boules, dont l'emplacement et la structure de base ont déjà été réalisés au pied d'un des programmes de logements sociaux de l'opération. Par ailleurs, il est prévu de réaliser un square sur le même site : cet espace sera équipé de divers jeux d'extérieurs à l'intention des enfants.

Comme la Salle associative Pablo Neruda réalisée en rez-de-chaussée du premier programme de logements de l'opération Coeur de Bourg, ce boulodrome et cet espace de jeux extérieurs sont destinés à participer à la vie de la cité et à son animation, et au bien-être des résidents du quartier. Par ailleurs, ils constitueront un accroissement du patrimoine communal : le bâtiment abritant les allées de boules a été conçu de façon à être en harmonie avec les prescriptions architecturales de l'ensemble de l'opération –parements de pierre et intégration paysagère dans l'ensemble-. La Commune a en effet eu le souci d'en faire une opération exemplaire, tant en termes d'architecture que d'insertion dans la vie citoyenne locale.

Il est précisé par ailleurs que ces travaux sont inscrits au budget primitif général de la Commune pour l'exercice 2009 : une délibération relative à la demande de subvention doit être prise par la même occasion. Leur réalisation est prévue entre les mois de Mai et d'Octobre de cette année.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord à la réalisation de ce dossier de demande de subvention DGE pour l'exercice 2009, et d'autoriser Madame Le Maire à le signer.

Madame Segura estime que le projet est trop cher : elle votera donc contre. Madame Le Maire lui explique toutefois qu'il ne s'agit pas d'approuver le projet en lui-même, mais de l'autoriser à déposer une demande de subvention.

Monsieur Le Dauphin souhaite faire remarquer que le projet est très proche des habitations : il craint qu'il ne provoque des nuisances. Monsieur Bernable ne peut que lui faire constater que la dalle et les murets sont construits, la situation du bâtiment est préexistante, on ne peut que continuer le projet dans son emplacement prédéfini. S'il fallait le remettre en cause, comment faire ? On ne peut démonter les pierres une à une, ajoute Madame Le Maire. C'est dommage,

certains logements vont être à l'ombre, ponctue Monsieur Trillet : on risque des observations en ce sens.

Monsieur Bernable propose de faire circuler les plans du projet. Monsieur Le Dauphin demande si le toit du bâtiment est arrondi : non. C'est un toit en zinc.

Madame Riehl s'interroge sur la localisation de l'espace jeux pour enfants : il semble humide. Monsieur Bernable lui confirme que l'emplacement initialement choisi est trop à l'ombre. Un groupe de travail fera d'autres propositions.

Madame le Maire rappelle quelle est la formulation de la décision qui est demandée au Conseil Municipal : « Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord à la réalisation de ce dossier de demande de subvention DGE pour l'exercice 2009, et d'autoriser Madame Le Maire à le signer. »

Le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation et à la transmission du dossier de demande de subvention DGE pour l'exercice 2009 pour le boulodrome et l'espace jeux du Cœur de Bourg, par 25 voix pour, une contre et une abstention, et autorise Madame Le Maire à le signer.

### **11°) Personnel – Ratio des promus-promouvables 2009**

Le tableau annuel 2009 des Ratios des promus-promouvables est présenté au Conseil Municipal, il restera annexé à la présente délibération. La démarche consiste à déterminer grade par grade les effectifs des agents susceptibles de bénéficier d'une promotion de grade dans l'exercice au titre de l'ancienneté, et de déterminer, grade par grade également, le ratio des promouvables.

Le Maire propose un ratio de 100 % pour chaque grade, mais précise que ce ratio ne vaut pas forcément promotion automatique de tous les agents concernés : ne seront promus que les agents qui bénéficieront d'une proposition de promotion de l'autorité territoriale, après accord de surcroît de la CAP départementale des catégories concernées.

Le tableau des effectifs en résultant est le suivant (voir en PJ), il comporte les propositions faites pour les promotions transmises à la CAP de Mars. Il sera présenté au CTP en séance du 1<sup>er</sup> Avril.

Monsieur Blondé demande si tous les promouvables sont en liste principale ? Cette notion n'existe pas dans la collectivité, il n'existe pas de liste complémentaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le tableau des promus-promouvables pour l'année 2009, tel que présenté au Conseil Municipal, et tel qu'il restera annexé à la présente délibération.

### **12°) Zone artisanale – Vente de 3 lots sur la zone A à Madame Marie-Catherine Plévin, dentiste**

Il s'agit d'une même acquisition pour les trois lots. Y sera construit un local professionnel pour une profession médicale.

Le montant de la vente est de 8 385 € le lot \* 3 = 25 155 € HT.

Monsieur Desclaud souhaite savoir quel est le prix de vente, ramené au m<sup>2</sup> de terrain. Madame Le Maire lui répond que chaque lot ayant une surface différente, le prix ne s'analyse pas comme cela pour cette zone. Le m<sup>2</sup> constructible s'élève en revanche, compte tenu du prix global, à 83.84 € le m<sup>2</sup> constructible.

Madame Le Bras précise néanmoins que la surface des lots vendus est de 1 107 m<sup>2</sup>, dont 300 m<sup>2</sup> constructibles.

Ce n'est pas très cher, remarque Monsieur Le Dauphin. Effectivement, et c'est un prix fixé au moment de l'ouverture de la zone, et non revu depuis. Mais ça permet ainsi de faire venir des entreprises, signale Monsieur Grovel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette vente aux conditions habituelles de droit, au prix indiqué, et d'autoriser Madame Le Maire à signer la promesse et l'acte de vente correspondants, ainsi que tous documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**13°) Zone Artisanale – Vente d'un lot ½ en façade, entre deux lots déjà construits, à la SARL Rufié - Touche.**

Il s'agit du dernier espace vacant dans la zone B, en façade de la zone artisanale. Il sera attribué à une société (2 associés) de paysagistes.

Le montant de la vente est de 8 385 € le lot \* 1.5 = 12 427.50 € HT.

Madame Le Maire ne peut pas répondre précisément à la question de Monsieur Desclaud qui aimerait savoir combien d'emplois résulteront de ces deux installations. Pour la première en tous cas, il s'agit de la dentiste déjà installée à Pleumeur-Bodou et qui délocalise son affaire. Quant aux paysagistes, ils sont deux associés, mais on ne sait encore pas s'ils embaucheront.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette vente aux conditions habituelles de droit, au prix indiqué, et d'autoriser Madame Le Maire à signer la promesse et l'acte de vente correspondants, ainsi que tous documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**14°) Lannion Trégor Agglomération – Approbation des charges transférées au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 – Transfert de la compétence Syndicat mixte du Bassin Versant Guindy-Jaudy-Bizien » - Révision de l'attribution de compensation Transports de la Ville de Lannion.**

***Collectivités concernées par la délibération : communes membres de Lannion-Trégor Agglomération***

**DELIBERATION TYPE**  
**Attribution de Compensation**

**APPROBATION DES CHARGES TRANSFEREES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2008**

**Transfert de la compétence « Syndicat Mixte du Bassin Versant Jaudy-Guindy-Bizien »**

**Révision de l'Attribution de Compensation Transports de la Ville de Lannion (incidence de la T.V.A.)**

- VU l'article 1609 IV Nonies du Code Général des Impôts,**
- VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- VU la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Agglomération, en date du 28 juin 2005, relative à la définition de l'intérêt communautaire,**
- VU les délibérations du Conseil Communautaire, en date du 26 juin et du 2 octobre 2007, approuvant les statuts du Syndicat Mixte des bassins versants du Jaudy-**

**Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, décidant de lui transférer la compétence «reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques » et d'adhérer au syndicat,**

**CONSIDERANT le rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 11 décembre 2008, concernant la nouvelle compétence transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et la révision de l'Attribution de Compensation Transports Ville de Lannion (incidence de la T.V.A. à compter de l'année 2007),**

	AC Charges définitives		AC Charges définitives Transferts au 01/01/2005			AC Charges définitives 2006		AC définitive 2007	AC définitive 2008	TOTAL AC CHARGES
	Transport	Intégration C.A.	CLSPD	PISCINE	Carré Magique	Planétarium	Tourisme L. de Grève	Tourisme Pôle Centre	Bassins V. Jaudy G.Bizien	
<i>Kermaria-Sulard</i>									768 €	768 €
<i>Lannion</i>	188 412 €		26 158 €	228 763 €	460 269 €	6 785 €		137 911 €	4 451 €	1 052 749 €
<i>Louannec</i>						871 €			2 443 €	3 314 €
<i>Plestin-Les-Grèves</i>							32 320 €			32 320 €
<i>Pleumeur-Bodou</i>						10 525 €			1 143 €	11 668 €
<i>Ploubezre</i>								2 751 €		2 751 €
<i>Ploulec'h</i>	819 €							1 686 €		2 505 €
<i>Ploumilliau</i>	4 893 €						4 017 €			8 910 €
<i>Plouzelambre</i>							144 €			144 €
<i>Plufur</i>							532 €			532 €
<i>Rospes</i>								655 €	1 174 €	1 829 €
<i>Saint-Michel-En-Grève</i>							2 902 €			2 902 €
<i>Saint-Quay-Perros</i>		9 923 €				432 €			1 479 €	11 834 €
<i>Trébeurden</i>						1 753 €				1 753 €
<i>Trédrez-Loquémeau</i>							5 796 €			5 796 €
<i>Tréduder</i>							139 €			139 €
<i>Trégastel</i>						1 365 €				1 365 €
<i>Trélévern</i>						383 €			1 345 €	1 728 €
<i>Trémeur</i>							322 €			322 €
<i>Trévou-Tréguignec</i>									1 186 €	1 186 €
<b>TOTAUX</b>	<b>194 124 €</b>	<b>9 923 €</b>	<b>26 158 €</b>	<b>228 763 €</b>	<b>460 269 €</b>	<b>22 114 €</b>	<b>46 172 €</b>	<b>143 003 €</b>	<b>13 989 €</b>	<b>1 144 515 €</b>

.../...

	AC définitive pour chaque commune				(1) Fonds de Concours
	A.C. Fiscale	- AC Charges	= AC reçue	= AC versée	
<b>Kermaria-Sulard</b>	22 413 €	768 €	21 645 €		
<b>Lannion</b>	8 088 151 €	1 052 749 €	7 035 402 €		6 785 €
<b>Louannec</b>	129 545 €	3 314 €	126 231 €		871 €
<b>Plestin-Les-Grèves</b>	237 067 €	32 320 €	204 747 €		
<b>Pleumeur-Bodou</b>	275 517 €	11 668 €	263 849 €		2 525 €
<b>Ploubezre</b>	123 060 €	2 751 €	120 309 €		
<b>Ploulec'h</b>	120 117 €	2 505 €	117 612 €		
<b>Ploumilliau</b>	273 054 €	8 910 €	264 144 €		
<b>Plouzelambre</b>	1 475 €	144 €	1 331 €		
<b>Plufur</b>	12 918 €	532 €	12 386 €		
<b>Rospes</b>	206 598 €	1 829 €	204 769 €		
<b>Saint-Michel-En-Grève</b>	11 843 €	2 902 €	8 941 €		
<b>Saint-Quay-Perros</b>	344 856 €	11 834 €	333 022 €		432 €
<b>Trébeurden</b>	246 760 €	1 753 €	245 007 €		1 753 €
<b>Trédrez-Locquémeau</b>	24 987 €	5 796 €	19 191 €		
<b>Tréduder</b>	-572 €	139 €		-711 €	
<b>Trégastel</b>	383 863 €	1 365 €	382 498 €		1 365 €
<b>Trélévern</b>	33 376 €	1 728 €	31 648 €		383 €
<b>Trémel</b>	24 585 €	322 €	24 263 €		
<b>Trévou-Tréguignec</b>	39 468 €	1 186 €	38 282 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>10 599 081 €</b>	<b>1 144 515 €</b>	<b>9 455 277 €</b>	<b>-711 €</b>	<b>14 114 €</b>
			<b>9 454 566 €</b>		

(1) Concernant le transfert de la compétence « Planétarium », à l'attribution de compensation destinée à financer les dépenses de fonctionnement, s'ajoutent des fonds de concours pour les dépenses d'investissement. Les conventions pluriannuelles d'une durée de 6 ans fixent les montants des fonds de concours.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de :

APPROUVER

**les conclusions de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges du 11 décembre 2008 relatives :**

→ à l'évaluation définitive de la compétence « Syndicat Mixte du Bassin Versant Jaudy-Guindy-Bizien »,

→ à la révision de l'Attribution de Compensation Transports Ville de Lannion (prise en compte de l'incidence du nouveau régime applicable aux virements internes en matière de T.V.A. à compter de l'année 2007).

IMPUTER

**annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les montants découlant des transferts définitifs sur les attributions de compensation de chaque commune.**

AUTORISER

**Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.**

Monsieur Vrigneau souhaite profiter de l'occasion pour rendre hommage aux personnes des services techniques qui ont, en équipe, procédé à un désherbage à la main et à la binette dans les quartiers. Ceci mérite d'être signalé. Monsieur Bernable évoque cependant le coût supplémentaire que cela représente en fonctionnement : c'est beaucoup plus de temps de travail.

**15°) SDE – Raccordement de la propriété d'un usager – Facturation par le SDE et récupération par la PVR**

La Loi Urbanisme et Habitat a créé la « participation pour voies et réseaux » (PVR), qui permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement une contribution correspondant à tout ou partie du financement des équipements nécessaires. Sont concernés : la réalisation ou l'aménagement d'une voie, la réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité, d'assainissement, et les études nécessaires à ces travaux.

La Commune de Pleumeur-Bodou a adopté cette mesure, par délibération du 14 Septembre 2007. En effet, la PVR s'instaure en deux temps :

- d'une part, il convient de prendre une délibération portant instauration du principe de participation sur l'ensemble du territoire communal. Cette délibération a pour effet de placer toutes les créations de voies nouvelles et assimilées dans le champ d'application de la participation. Elle peut être prise hors projet effectif de réalisation de telles voies.
- dans un deuxième temps, des délibérations spécifiques à chaque voie nouvelle peuvent être prises pour fixer la part du coût des travaux de chacune d'elles mise à la charge des propriétaires fonciers.

C'est une délibération relative à cette deuxième phase qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter aujourd'hui : le SDE a saisi la Commune à propos de la desserte en électricité d'une maison située Hent Toull Kroas. Le principe retenu par le SDE est la facturation aux collectivités des travaux de raccordement sur la base de 18.05 € par mètre de réseau au-delà de 30 mètres. Dans le cas présent, la longueur à construire est de 41 mètres, le SDE facturerait donc  $18.05 * (40 - 30)$  mètres = 180.50 € à la Commune. Celle-ci pourrait récupérer cette somme en la facturant à son tour au particulier sur la base de la PVR.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation et sa répercussion sous la forme d'une PVR. Il est rappelé que l'on ne peut pas traiter ces questions sous une délégation générale, le montant étant différent à chaque affaire.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur cette participation et sa répercussion sous la forme d'une PVR.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Transmission par Madame Le Maire d'une invitation au mariage d'un agent pour le 30 Mai.
- La question de Monsieur Desclaud étant arrivée hors délais, mais celle de Monsieur Blondé ayant échappé ou n'ayant pas été transmise à l'administration, malgré sa transmission par mail le 3 Mars dernier, elles seront néanmoins toutes deux examinées.
- Monsieur Desclaud souhaite savoir quel est le planning prévisionnel du PLU. Madame Le Maire lui répond qu'on n'a toujours pas reçu de réponse en retour de la Commission des sites, ce qu'il doit savoir. Elle compte la relancer par lettre recommandée prochainement, pour demander une date de réponse précise. On pourra alors connaître la cartographie des espaces boisés classés. Le calendrier sera en fonction. Monsieur Desclaud en conclut qu'on peut d'ores et déjà annoncer que l'enquête publique ne pourra pas se tenir du 15 Août au 15 Septembre. Il vaut mieux l'annoncer. Madame Le Maire a l'intention de la communiquer dans la presse, mais il faut au préalable connaître l'échéance de la réponse de la commission des sites.
- Monsieur Blondé souhaite avoir des explications quant aux propos tenus par Madame Le Maire dans un article du journal Libération du 10 Février 2009, intitulé « Très chers clochers ». Madame Le Maire a lu cet article, dont Monsieur Blondé cite la teneur de l'extrait concernant Pleumeur-Bodou :

« A quelques kilomètres de la petite Russie, Pleumeur-Bodou : son «radome», ses plages et son église Saint-Pierre. Fermée depuis trois mois. Là, ce sont «les transepts qui ont bougé», note madame le maire, Armelle Quéniat. Cette «socialiste dissidente», élevée dans les principes de l'Eglise mais qui a «perdu la foi en chemin», se trouve «avec un énorme fardeau sur les bras». L'église,

dont le clocher vient à peine d'être consolidé, laisse apparaître une grosse lézarde : *«Faut-il continuer à entretenir une église dans laquelle personne ne se rend et que mon petit-fils appelle château ?»* s'interroge Armelle Quéniat, qui a songé à un référendum auprès des 4 000 habitants. *«Et si c'était le "non" qui l'emportait», imagine son homologue de Plufur : «Elle fait sauter l'église ?»* Une extrémité à laquelle ne veut pas croire Pierre Terrien, coordinateur pastoral de Pleumeur-Bodou : *«Ce qui est curieux, c'est que les gens qui ne vont pas à l'église sont ceux qui y sont le plus attachés. C'est comme un repère pour eux.»*

Madame Riehl estime qu'il faut remettre cet article dans son contexte : il l'a fait sourire, mais c'est un article un peu parisien. Madame Le Maire renchérit : il est facile de sortir une phrase de son contexte. Elle s'avoue néanmoins tout à fait d'accord avec l'auteur. Il est dommage que les communes aient à leur charge, depuis 1905, l'entretien des églises paroissiales non protégées. Elle trouve anormal de mettre à la charge de l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur religion, de tels édifices. Quatre lignes sont sorties d'une discussion de deux heures ½, en présence de son petit fils. Mais ce sont des opinions tout à fait personnelles qu'elle a exprimées, et elle n'a pas à s'en expliquer.

Il n'y aura pas de référendum, puisque les travaux sont dans le budget, et que le dossier de subvention a déjà été transmis au Conseil Général et à LTA, de même qu'à la Région. C'est un des premiers dossiers que LTA a reçu dans le cadre des nouveaux contrats de territoire.

Madame Segura se demande comment il se fait que Madame Le Maire soit en possession du texte en séance, alors qu'elle n'a pas eu connaissance qu'une question diverse lui serait posée sur ce sujet. Madame Le Maire l'a avec elle parce que plusieurs personnes le lui ont demandé. Mais tout le monde l'a lu : on n'a pas attendu d'en recevoir une copie de l'opposition pour qu'il circule.

Monsieur Antoine trouve que l'idée du référendum est intéressante : on pourrait y réfléchir tranquillement.

- Madame Buret voudrait savoir si l'ancienne carrière de la LPO sera vidée, à présent que les travaux de réfection du mur sont commencés : non, ce n'est pas prévu. Madame Buret pense dans ces conditions que le mur continuera de souffrir et risque de s'écrouler par la suite. Monsieur Bernable lui fait remarquer que les personnes qui ont effectué la réparation sont des techniciens, et que les services techniques aussi ont l'habitude de gérer ce genre de choses.
- Monsieur Trillet rappelle aux conseillers municipaux, qui ont beaucoup signé ce soir (les feuilles de signatures des budgets), qu'il faudrait aussi signer une pétition pour l'école de Kerenoc. Il faut se mobiliser contre la fermeture de classe.
- Madame Derouault remarque que les questions diverses ont débordé au-delà de celles qui étaient régulièrement inscrites. Il faut respecter les règles : il pourrait ainsi y avoir des questions importantes qui seraient traitées à la légère en fin de conseil, sans le dossier, sans information préalable. Il faut y faire attention.